



## Certificat d'Accréditation

N° : 2-030 Rév 02

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

### SARL EM ALINEX

Adresse : POS USTO, Groupement habitation 260 Logement LSP, Bat B1  
3ème étage, N° 08, Parc 14, Bir El Djir - Oran

est accrédité selon la norme ISO/IEC 17020 :2012 (en tant qu'organisme de type C) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'inspection suivantes :

- ✓ Produits et composants industriels (Contrôle Non Destructif) ;
- ✓ Inspection dans les ouvrages et installations industrielles.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 28/03/2024

Date de fin de validité : 27/03/2028

Le Directrice Générale

  

BOULSNANE Wafa

Date d'octroi de l'accréditation initiale: 28/03/2021

**ANNEXE TECHNIQUE****N° 2-030 Rév 05**

L'Organisme d'inspection :

**SARL EM ALINEX**

POS USTO groupement habitation 260 Logement LSP Bat B1 3 étages N° 08  
Parc 14, Bir El Djir, Wilaya d'Oran

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/IEC 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de type C dans les domaines :

- **Contrôle non destructif (PT, MT, UT) ;**
- **Contrôle des appareils de levage (APL) ;**
- **Contrôle des appareils à pression (APG/APV) ;**
- **Contrôle des appareils et installations électriques (APE).**

**Note :** Un organisme de type C est un organisme qui fournit des prestations d'inspection à son Organisation mère, et/ou à d'autres parties.

<b>SITES CONCERNES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Siege : POS USTO groupement habitation 260 Logement LSP Bat B1 3ème étages N° 08 Parc 14, Bir El Djir, Wilaya d'Oran</li><li>- Tel : 213 6 61 20 43 18</li><li>- Email : contact@ewamax.com</li><li>- Site internet : www.ewamax.fr</li></ul>
------------------------	---

**Date de prise d'effet : 28 Mars 2024**

**Date de fin de validité : 27 Mars 2028**

**Pour le Directrice Générale et par délégation  
Le Chef de Département Inspection**

**Hocine LARBI**

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

**PORTEE D'ACCREDITATION**

Domaine General :		I. Produits et Composants industriels		
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité.....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
<b>1. CONTROLE NON DESTRUCTIF (CND)</b>  des assemblages soudés des équipements et installations industrielles.	<b>Contrôle par Ressuage (PT)</b>	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Solvant -Pénétrant -Révéléateur -Double mètre -Réglet, torche -Loupe	- ASME V - ASME VIII - Procédure Interne DT_INS_006
	<b>Contrôle par Magnétoscopie (MT)</b>	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Electro-aimant -Luxmètre -Produit de magnétoscopie -Mesureur de champ tangentiel Mesureur de champ rémanent	-ASME V -ASME VIII -EN ISO 9934-2. -ASTM E 709 -Procédure Interne DT_INS_PR007

<p><b>1.CONTROLE NON DESTRUCTIF (CND)</b></p> <p>des assemblages soudés des équipements et installations industrielles</p>	<p><b>Contrôle par Ultrasons (UT)</b></p>	<p>En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appareils à ultrasons</li> <li>- Palpeurs</li> <li>- Cales de références</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ASME - V.</li> <li>- ASME B 31.3 / B31.1</li> <li>- ASME IX</li> <li>- ASME VIII</li> <li>- AWS D1.1</li> <li>- Procédure interne DT_INS_PR009</li> </ul>
<p><b>Domaine Général : II. Equipements sous pression</b></p>				
<p><b>2. Contrôle des Appareils à Pression APG/APV (Gaz/Vapeur)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle Visuel (VT)</li> <li>-Contrôle destructif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inspection périodique</li> <li>-Inspection avant mise en exploitation</li> <li>-Inspection sur chantier</li> <li>-Inspection après modification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Endoscopie</li> <li>-Jauge de profondeur</li> <li>-La loupe</li> <li>-Mesure d'épaisseur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Décret 90-245</li> <li>-Décret 90-246</li> <li>-Décret 21-261</li> <li>-ASME VIII</li> <li>-Procédure Interne DT_INS PR002</li> </ul>

<b>Domaine Général : III. Electromécanique</b>				
<b>3. Contrôle des Appareils de Levage (APL)</b>	<b>- Contrôle Visuel (VT)</b> <b>-Contrôle destructif</b>	-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification	-Théodolite -Pied à coulisse -Chronomètre -Niveau Laser	-Décret 91-05 -ISO 4310 : Appareils de levage et essai -ISO 4308-1: Grue appareils de levage code-choix des câbles. -ISO 4308-2: appareils de levage code. -ISO 4309 : Appareils de levage charge Suspendue. - ANSI/ASME B30.16. -Procédure Interne DT_INS PR003
<b>Domaine Général : IV. Électrique</b>				
<b>4. Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)</b>	<b>- Contrôle Visuel (VT)</b> <b>-Prise de mesure</b>	-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification	-Un ohmmètre de terre et de résistivité - Un mégohmmètre - Une pince de terre	-Décret Exécutif N°01 -342 du 28/10/2001 - Décret 21-261 - NF C15 100, - NFC 13-100/200 -procédure DT_INS_PR004